

16/3\*) Approbation d'une dépense de 100.000 Frs CPA pour l'incinération par S.I.A.C. de la Rivière des Pluies des viandes saisies à l'Abattoir

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander d'approuver la dépense de 100.000 Frs pour l'incinération par la S.I.A.C. de la Rivière des Pluies, des viandes saisies à l'Abattoir et des animaux ramassés, par la Voirie.

La dépense a été prévue au Budget de 1965, à l'article 645./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé,  
H. Denis, le 4 Mars 1966,  
le Préfet, absent,  
le Secrétaire  
en mission,  
Général,  
J. Richard.